

Edito de Laurence Mézin, directrice des ressources humaines

Le confinement a profondément affecté l'organisation du travail au sein du ministère. Le télétravail a pris une toute autre dimension et s'est imposé comme un nouveau mode d'organisation en situation de crise. Les règles ont été assouplies : 5 jours au lieu de 3 et le ministère a retenu une acception large du télétravail qui englobait le travail distant (sans nécessairement être équipé) et le simple accès à sa messagerie grâce à Nomade 2.

Cet essor du télétravail a été permis grâce à l'acquisition massive par la direction du numérique (DNUM) de matériel et solutions informatiques, notamment de NOEMI. Pendant le confinement, plus de 50 % des agents d'administration centrale et de territorial ont pu télétravailler. Cette stratégie d'équipement se poursuit avec plus de 11 000 postes NOEMI acquis par la DNUM.

Aujourd'hui, le télétravail, en dehors de situations de crise, apparaît comme une nouvelle forme d'organisation du travail plus facilement accessible. Plusieurs questions se posent toutefois : Quelles sont les missions télétravaillables ? Quelles sont les applications informatiques télétravaillables ? Comment garantir la sécurité ? Comment prévenir les fraudes ?... Plus largement, nous sommes conduits à repenser l'organisation du travail au sein des services. Comment garantir un équilibre entre le travail à distance et le travail en présentiel ? Comment assurer la cohésion au sein des équipes ? Comment mettre en œuvre un management des télétravailleurs dans une relation de confiance ? Il nous appartient également de réfléchir aux questions de qualité de vie au travail des agents. En effet, le télétravail peut permettre d'accroître la qualité de vie au travail en réduisant les temps de transport notamment. Mais il peut aussi conduire, à l'isolement des agents et à l'apparition de troubles musculo-squelettiques.

Les équipes de la DRH travaillent sur ces différents points : le nouveau cadre juridique du télétravail, les nouvelles formations qui en découleront et les bons conseils au télétravailleur. Des groupes de travail ont été constitués au sein des comités techniques et réfléchissent à ces différentes questions. Ils formuleront des propositions. L'ensemble de ces réflexions devrait permettre d'organiser le télétravail dans les meilleures conditions pour les agents et les services.

Pour en savoir plus : > <http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/>



Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) en télétravail

Le confinement a eu un impact certain sur le manque d'activité physique, à cela s'est ajouté le télétravail, ce qui a conduit Santé publique France a relevé que près de 6h30 ont été passées en moyenne par jour en posture assise, un tiers des personnes interrogées a déclaré passer plus de 7 heures assis par jour.

A la sortie du confinement et dans la perspective du développement du télétravail, il est essentiel de rappeler les bons conseils afin d'éviter l'apparition des TMS en télétravail comme au bureau.

- Se lever toutes les heures afin de rompre le temps passé assis sur écran : la mobilité du dos et des épaules évitera les douleurs et la sortie des yeux du champ des écrans permettra de lutter contre la fatigue visuelle et ses différents maux.

- Rompre une longue posture statique est tout autant recommandé que la bonne posture adaptée au matériel de télétravail à domicile :

- un écran légèrement en dessous des yeux
- un éclairage adapté
- un angle des bras posés sur le bureau supérieur à 90°
- des poignets qui reposent sur le bureau
- un appui lombaire réglable en hauteur et en profondeur
- une siège réglable avec 5 pieds roulants
- un angle des genoux ouverts à plus de 90°

- Boire de l'eau tout au long de la journée permet aux disques intervertébraux de maintenir leur épaisseur (ils sont composés à 80 % d'eau) et garantit ainsi que les vertèbres ne se touchent pas.

- Muscler son dos en pratiquant une activité physique régulière dont les bénéfices iront bien au delà de la prévention des TMS.

Prenez donc soin de votre posture en télétravail comme au travail !

En savoir plus :

> http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/images/documents/Fichier/boite-ouutils/documentation/Travail_sur_%C3%A9cran_web.pdf

> <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2020/confinement-un-impact-certain-sur-l-activite-physique-le-temps-passe-assis-et-le-temps-passe-devant-un-ecran>

> <https://www.interiale.fr/prevention/mode-demploi-du-siege-de-bureau/>

> <https://www.interiale.fr/prevention/le-mal-du-siecle-le-mal-de-dos/>



Formation continue des assistants, conseillers de prévention et préventeurs du ministère de l'Intérieur

Les enjeux en matière de santé et sécurité au travail nécessitent de mieux former les assistants et conseillers de prévention (AP/CP) et préventeurs du ministère de l'intérieur.



A cette fin, le ministère de l'intérieur a obtenu un financement par le fonds interministériel d'amélioration des conditions de travail (FIACT) pour la mise en œuvre d'un projet de formation continue à distance ou « e-formation » au profit de ces acteurs de la prévention.

Cette action d'envergure concerne les 1200 préventeurs du ministère de l'intérieur. Piloté par Gilles Gombaud, inspecteur santé et sécurité au travail pour la zone de défense et de sécurité de Paris, ce projet a été retenu par la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP). Il est désormais disponible sur l'intranet du ministère de l'Intérieur et articulé en deux plateformes :

> L'information

La plateforme numérique **OCMI** (offre collaborative du ministère de l'Intérieur) rassemble des données techniques et réglementaires de base et propose des informations actualisées sur des sujets complexes et en constante évolution.

> <https://sdrf.ocmi.drh.interieur.gouv.fr/share/page/site/acp---cp/dashboard>

> La formation à distance

La plateforme numérique **ForMI** offre un programme de formation continue à distance sur les sujets suivants :

- Prévention du risque incendie :

- organiser la mise en sécurité des occupants,
- intervenir sur un début d'incendie,

- prévention du risque chimique ;
- prévention du risque plomb ;

> <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/auth/infpn/index.php>

Ce projet innovant s'éloigne des formes pédagogiques traditionnelles pour proposer des actions plus interactives. En ce sens, ce type de formation est adapté à chaque agent. Il favorise une certaine souplesse dans l'appropriation du contenu, conciliant ainsi les différentes missions assumées par les acteurs de la Santé et Sécurité au Travail. Il répond à des attentes fortes de la part des préventeurs et les aidera à remplir pleinement leur rôle de conseillers auprès des chefs de service.

VIE PRATIQUE

Forfait « mobilités durables » : des précisions...

Vous avez été nombreux à demander où déposer son dossier afin de percevoir ce forfait ; sachez que c'est votre référent « Ressources Humaines de proximité » qui est votre interlocuteur pour le recueil du dossier et les questions afférentes.

Celui-ci fera le lien avec le service correspondant en charge de la paie, le premier versement ayant lieu en 2021.

Un modèle d'attestation à remplir sera mis à disposition très bientôt et vous permettra de déposer un dossier complet sur le site :

> <http://developpement-durable.sg.minint.fr/index.php/72-actualites/693-le-forfait-mobilites-durables-c-est-quoi>

Pour en savoir plus :

> <https://www.fonction-publique.gouv.fr/forfait-mobilites-durables-de-200-euros-par-an-pour-trajets-domicile-travail-des-agents>



PRÉVENTION SANTÉ

Séances de sophrologie / Coaching flash

La sous-direction de la prévention, de l'accompagnement et du soutien (SDPAS) a organisé en partenariat avec les mutuelles Intérieure et MGP des séances de sophrologie et de coaching flash à l'attention du personnel de la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) dans le cadre de la reprise d'activités.

Dirigées par Véronique Amram, sophrologue, les séances de sophrologie qui favorisent le bien-être et l'épanouissement personnel se sont tenues sur le site Lumière les jeudi 11 et mardi 16 juin 2020, à raison de quatre séances d'une heure. 26 agents de la DRCPN se sont inscrits à ce dispositif.

En complément, des séances individuelles de « coaching flash » ont également été proposées du 22 au 29 juin 2020.

Les objectifs de ces coachings santé étaient de prendre du recul, de gagner en clarté, de développer sa capacité à résoudre un problème, une préoccupation, une tension, gérer au mieux sa situation, de passer un cap difficile (COVID-19) qui a des répercussions privées et professionnelles.

Renseignements : Pôle partenariats SDPAS/DRCPN auprès de Margareth Picart **01 80 15 46 81** / Véronique Merlin **01 80 15 48 49**.



HANDICAP

Pourquoi se faire reconnaître travailleur handicapé ?

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est une démarche personnelle, confidentielle si la personne le souhaite et non obligatoire. Cependant, faire connaître à son employeur son statut de travailleur handicapé présente l'intérêt d'accéder à des droits et des aides spécifiques.

Le médecin du travail peut ainsi préconiser :

> S'agissant de l'organisation du travail :

- des aménagements d'horaires pour faciliter l'exercice de leur mission (décalage des horaires par exemple) ;
- un temps partiel ;
- un télétravail dont la quotité hebdomadaire peut dépasser les trois jours par semaine.

> S'agissant de l'aménagement du poste de travail :

- des aides techniques (fauteuil roulant, prothèse auditive, plage braille...) ;
- des aides humaines : auxiliaire de vie, interprète en langue des signes ;
- des formations destinées à compenser le handicap (par exemple, utilisation des logiciels et matériels techniques pour compenser les handicaps visuels, auditifs...).

Afin de mettre en place ces aides, les agents s'adressent au correspondant handicap de leur structure puis au médecin de prévention. Celles-ci sont financées par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

En matière de retraite, les agents handicapés peuvent bénéficier d'un départ anticipé en retraite, entre 55 ans et 61 ans révolus, sous condition d'avoir acquis une durée minimale d'assurance ainsi qu'une durée minimale cotisée, **couvertes par une reconnaissance de handicap**. Les durées requises varient selon l'âge et l'année de départ.

Compte tenu de ces durées minimales demandées, un agent qui a été reconnu handicapé tardivement (depuis moins de 22 ans pour un départ à 61 ans), ne pourra pas bénéficier du départ anticipé, sauf s'il s'agit d'un agent handicapé à 50 % minimum : il ne subira alors pas de décote.

Les agents doivent veiller au renouvellement des décisions de la MDPH justifiant de leur handicap et du taux associé (ex : décision accordant la carte d'invalidité...), afin de justifier de la reconnaissance du handicap durant la période minimale d'assurance requise pour un départ anticipé.

Attention ! Le dépôt de demande de RQTH s'effectue auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du lieu de résidence du demandeur à l'aide du formulaire > **Cerfa n°13788*01**, du certificat médical > **Cerfa n°13878*01**. Les coordonnées des MDPH et l'ensemble des aides et prestations qu'elles délivrent sont disponibles sur le portail dédié : > <http://www.mdph.fr>

Référence :

La circulaire du 16 novembre 2017 :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/handicap/287-les-textes-de-reference>

Pour en savoir plus :

Site Intranet de l'action sociale/Handicap : > <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/handicap>

Documentations/Le handicap : > <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/boite-a-outils/documentation>

ACTION LOCALE

La CLASAC a pu organiser une colonie pour les enfants de l'administration centrale

Malgré la parution tardive, le 8 juin, du cahier des charges relatif aux règles d'organisation des séjours pour enfants en période de pandémie de COVID-19 et les annulations de beaucoup d'organisateur, la CLASAC a réussi à maintenir, grâce à la fondation Jean Moulin, l'organisation d'une colonie sur les trois qu'elle projetait pour cet été.

Trente enfants pourront ainsi découvrir pendant 2 semaines, du 3 au 14 août, les activités d'un cirque à travers des ateliers thématiques en rapport avec le spectacle qu'ils vont créer pendant leur séjour.

La fondation Jean Moulin a réussi à trouver le prestataire de cette colonie pas comme les autres. Elle se déroulera dans les Vosges plutôt qu'en bord de mer comme à son habitude, une occasion aussi de découvrir un autre aspect de notre beau territoire.



ACTIONS SPORTIVES

La Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN) met en lumière la région des Hauts-de-France-Normandie

L'association « Aidons Agathe »

Afin de venir en aide à l'association « Aidons Agathe » (*), l'association sportive de la police nationale de Roubaix et sa section cycliste, organise pour la première fois, une épreuve inédite et solidaire. Le départ sera donné à Roubaix, le 14 septembre prochain. Cette épreuve sillonnera les départements de la Normandie et des Hauts-de-France avec une arrivée à Lille. L'épreuve durera 5 jours, avec en pratique entre 7 et 9 heures de pratique cycliste quotidienne. Les 6 participants rouleront 1050 kilomètres avec 9 000 mètres de dénivelé.

(*) L'association « Aidons Agathe » a été créée en 2005, elle est présidée par Monsieur Patrice H, fonctionnaire de police et père d'Agathe. Cette association permet de récolter des fonds nécessaires au financement des thérapies et du matériel que la sécurité sociale ne prend pas en charge.

Site de la fédération sportive de la Police nationale :

> <https://www.sportpolice.fr/actualites/aidons-agathe-tour-des-hauts-de-france-normandie-a-velo/>



Run4 Calie, Marathon du cœur

Raphaël L., gardien de la paix à l'unité d'intervention de Police de secours de Lille et son épouse Aurélie, brigadier de police au CSP de Douai, ont créé la « Run4 Calie, Marathon du cœur » en mémoire de leur fille. Voici leur histoire et leur projet, la ligue HDFN assure tout son soutien auprès de ces deux jeunes collègues :

« Le 5 décembre 2019, nous avons perdu notre petite Calie le jour de sa naissance, nous laissant sa maman et moi dans un profond chagrin... Le cœur de notre fille s'étant arrêté, nous avons décidé de faire battre le nôtre plus intensément et plus fort... C'est pourquoi nous avons créé la « Run4 Calie, Marathon du cœur » qui a eu lieu le 5 Juillet 2020 ici à Douai dans le Nord.

Départ à 10 h 00 : j'ai couru 42,195 km en reliant chaque commune où habitent nos familles en mémoire de notre fille.

A mi-chemin, j'ai été rejoint par mon épouse Aurélie, qui a effectué toute la fin du parcours à mes côtés, ce qui représentait un semi-marathon. Lors de notre parcours, nous avons été ensemble chercher symboliquement le parrain et la marraine de notre Calie...

Puis, nous sommes rentrés ensuite tous ensemble en courant chez nous où nous attendait notre famille, ce qui a marqué la fin de ce marathon... Pour tous les merveilleux moments que nous aurions dû vivre avec notre Calie et que nous ne connaissons jamais... mais aussi pour toutes les personnes qui vivent ou qui ont vécu un deuil périnatal, à travers ce marathon, c'est un message d'espoir que nous voulons véhiculer... ».

> <https://www.sportpolice.fr/?s=Run4+calie%2C+marathon+du+coeur>



ACTION SOCIALE

Semaine de la qualité de vie au travail à la préfecture de Police du 15 au 19 juin 2020

L'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) a organisé, du 15 au 19 juin dernier, la semaine de la qualité de vie au travail (QVT) sur le thème « COVID-19 : 1^{res} leçons d'une crise ». La sous-direction de l'action sociale a profité de cet événement pour décliner cette thématique auprès de l'ensemble des personnels de la préfecture de Police. La semaine de la QVT a été l'occasion d'interroger les pratiques déployées dans ce contexte inédit et d'identifier les expérimentations qui ont pu contribuer à enrichir l'approche de l'amélioration des conditions de travail. Pour tenir compte des mesures sanitaires, un format intégralement dématérialisé sur l'Intranet a été adopté.

Chaque jour de la semaine a été consacré à une thématique différente traitée selon un format varié et animé : interviews filmées, liens vers des sites institutionnels, documentations à télécharger... Enfin, à l'issue de la semaine, un questionnaire a été proposé à l'ensemble des agents afin qu'ils puissent témoigner de leur expérience pendant la période de confinement, notamment au regard du télétravail. Plus de 1000 réponses ont été recueillies. Les enseignements de cette semaine seront très utiles pour l'engagement d'une future démarche de qualité de vie au travail.

Découvrez les différents témoignages sur les cinq journées

> http://drh.ppol.minint.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=1144:sqvt-jour-1-teletravail&catid=98&Itemid=637

> http://drh.ppol.minint.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=1145:sqvt-jour-2-confinement&catid=98&Itemid=637

> http://drh.ppol.minint.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=1146:sqvt-jour-3-management-a-distance&catid=98&Itemid=637

> http://drh.ppol.minint.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=1148:sqvt-jour-4-soutien-et-accompagnement-social&catid=98&Itemid=637

> http://drh.ppol.minint.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=1149:sqvt-jour-5-conclusion&catid=98&Itemid=637

Contact : **Catherine Quingué-Boppe**, adjointe au sous-directeur de l'action sociale/Direction des ressources humaines de la préfecture de Police - Tél. **01 56 06 17 02**



LOISIRS

La route de l'été sera pour les Pyrénées avec la FJM !

FONDATION
JEANMOULIN

Profitez des dernières disponibilités de nos résidences pyrénéennes de Font-Romeu et de Saint-Lary ! Toutes deux situées sur des sites remarquables, la nature et les activités de plein air y côtoient la culture et la gastronomie. Réservez sans plus attendre votre séjour à la semaine ou en court séjour (3 nuits min).

Tarifs en demi-pension :

En période verte : **252 €/adulte** (soit 36 €/jour) - **147 €/enfant** (2-13 ans) (soit 21 €/jour)

En période orange : **301 €/adulte** (soit 43 €/jour) - **189 €/enfant** (2-13 ans) (soit 27 €/jour)

Réservation par mail ou par téléphone directement auprès de la résidence :

• Pour la résidence le Néouvielle à Saint-Lary : > leneouvielle@fondationjeanmoulin.fr

Tél. 05 62 39 43 88

• Pour la résidence les Ecureuils à Font-Romeu : > leseureuils@fondationjeanmoulin.fr

Tél. 04 68 30 16 01



Restaurant, colonies et centres de vacances : l'ANAS vous reçoit en toute sécurité !

Le restaurant en bords de Marne vous accueille en terrasse et propose de la vente à emporter dans le respect des mesures gouvernementales.

> Réservation au **01 48 83 65 79** ou **06 10 22 03 49** ou > restaurant@anas.asso.fr

Les colonies « Tréveuneuc nautique-Bretagne » et « Couleurs sud – Rivesaltes » sont ouvertes.

> Réservation au **01 48 86 66 19**.

Les centres de vacances vous accueillent également > Réservation au **01 48 86 66 19** ou > reservation@anas.asso.fr

Les dispositifs sanitaires ont été consolidés selon les mesures préconisées par le ministère de la Santé Publique tant pour la santé des vacanciers que celle du personnel. La qualité d'accueil a été renforcée avec l'utilisation notamment d'aérosols autopercutants désinfectants-virucides employés pour chaque nouvelle occupation de logement locatif.

Les programmes d'animations, l'ouverture des services et installations ont été adaptés aux exigences sanitaires et les centres de vacances ANAS se sont dotés d'une charte et d'un référent sanitaire au fait des procédures.

Les mesures prises permettront de profiter d'un séjour en toute sérénité !



AGENDA

> Prochaines Journées Prévention santé (JPS)

Des journées de prévention santé seront organisées :

- le **mardi 22 septembre 2020** à la DDSP de Saint-Etienne (42),
- le **jeudi 24 septembre 2020** à l'hôtel de Police de Dunkerque (59).

Ces journées se tiendront en présentiel avec adaptation des ateliers en fonction des gestes barrières.

Contact : DRCPN/SDPAS/BPQVT/Pôle partenariats : **01 80 15 46 81/48 49**.

> **Semaine européenne du développement durable** : du 18 septembre au 8 octobre 2020 et avec un temps fort du 20 au 26 septembre.

> <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/semaine-europeenne-du-developpement-durable-report-en-septembre-2020>

> **Journée Duoday** : 19 novembre 2020 : > <https://www.duoday.fr/>

> **Semaine européenne de la mobilité** : du 16 au 22 septembre 2020

> <https://www.ademe.fr/actualites/manifestations/semaine-europeenne-mobilite-2020>

> **Journées européennes du patrimoine** : 19 et 20 septembre 2020 > <https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/>



SDASAP/DRH

Départ



Anne Brosseau a quitté ses fonctions de sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel /DRH et a été nommée cheffe de service, adjointe à la directrice de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité au sein de la direction générale des étrangers en France, à l'administration centrale du ministère de l'Intérieur.

Arrivée



Murielle Chave a pris ses fonctions en qualité de responsable de la mission information et animation de l'action sociale en remplacement de Marie-Laure Cottineau.